

## Gardien de Police Municipale (H-F)

La Ville de Châteauroux vous informe de la vacance, en interne et en externe, d'un poste de Gardien de Police Municipale (H-F).

Sous l'autorité du Directeur Municipal de la Sécurité Publique, vous veillerez au respect et à la mise en œuvre de la loi du 15 avril 1999, en application des pouvoirs de police du Maire principalement : assurer la tranquillité, le bon ordre, la sécurité et la salubrité publiques.

À 2h de Paris, la capitale du département de l'Indre est située dans le Berry, au cœur de la Champagne berrichonne, entre la Brenne, pays des mille étangs et le Boischaud sud romantique. La Ville de Châteauroux est classée à la 36<sup>ème</sup> place des Villes de France où il fait « bon vivre » et fait partie du top 5 des villes de 20 000 à 50 000 habitants.

Ville et Agglomération de Châteauroux portent des projets ambitieux destinés à maintenir cette qualité de vie qui permet d'allier activité professionnelle (développement du parc d'activités d'Eurocity Ozans à vocation internationale, en HQE-Aménagement...), vie familiale et personnelle (Ville à vélo, pôle gare multimodal...), activités culturelles, sportives et associatives (complexe aquatique Balsan'éo de plus de 5 000 m<sup>2</sup>, manifestations nationales et internationales...).

**PROFIL** : Être titulaire du grade de Gardien ou de Gardien-Brigadier de Police Municipale, ou remplir les conditions pour accéder à l'un de ces grades.

### **MISSIONS** :

- A titre principal, contribuer au fonctionnement d'une brigade de nuit, créée essentiellement dans le but d'assurer la sécurité aux abords des discothèques, bars de nuit et établissements de restauration du centre-ville,
- Assurer la sécurité des personnes et des biens sur le territoire de la Ville de Châteauroux,
- Gérer les relations avec les administrés, en favorisant la prévention et la conciliation,
- Faire respecter les arrêtés municipaux,
- Assurer la surveillance générale de la voie publique, des espaces verts, du stationnement et de la circulation,
- Participer aux missions d'ilotage,
- Faire respecter le Code de la Route,
- Assurer la sécurité lors des manifestations municipales, festives, sportives ou tout autre événement municipal,
- Participer aux diverses astreintes mises en place (astreintes chiens et alarmes dans les bâtiments municipaux notamment),
- Participer au fonctionnement du Centre de Supervision Urbaine, notamment en cas d'évènements exceptionnels.

## COMPETENCES ET QUALITES REQUISES :

- Respect de la hiérarchie,
- Maîtrise de soi, rigueur et dynamisme,
- Discrétion professionnelle, respect de l'obligation de réserve et intégrité,
- Esprit d'équipe,
- Capacité à rendre compte à la hiérarchie,
- Sens des relations humaines, savoir être,
- Capacité à analyser les situations de contraventions,
- Disponibilité,
- Capacités rédactionnelles,
- Bonne condition physique, pratiques sportives appréciées,
- Capacité à appréhender l'outil informatique,
- Une formation permettant d'intégrer une brigade canine et une formation à l'utilisation de différents armements (armement légal, PIE, LBD) constitueront des atouts pour le candidat.

## SPECIFICITES DU POSTE :

- Rythme de travail : du lundi au dimanche (jours fériés inclus), sur la base de semaines de 4 jours et de 36 heures hebdomadaires,
- De nuit de 21h à 6h avec pause de 20 minutes après 6h de travail. 2x2 nuits travaillées par mois chaque fin de semaine : nuit du vendredi au samedi et du samedi au dimanche,
- En journée de 7h à 16h ou de 12h à 21h (pause repas de 30 minutes comprise dans le temps de travail), Les missions vont évoluer à l'issue du travail en cours sur la mise en place de plannings afin que la police municipale soit mobilisée 24 heures/24,
- Possibilité de dépassement des horaires de service en cas de nécessité,
- Régime de congés : 24 jours dans l'année sans A.R.T.T.,
- En cas de déclenchement d'un dispositif d'urgence (exemple : plan communal de sauvegarde) ou lors d'événements exceptionnels (fête de la musique, fêtes de fin d'année...), l'agent est susceptible d'être mobilisé,
- Détention du permis B exigée.

Pour tout renseignement complémentaire, les candidats peuvent s'adresser à Monsieur Franck Boyer, Directeur Municipal de la Sécurité Publique au 02.54.08.34.38.

L'envoi des candidatures (un CV, une lettre de motivation) est à effectuer directement en ligne sur [www.chateauroux-metropole.fr](http://www.chateauroux-metropole.fr) > Les institutions > Recrutement" **avant le 21 mai 2021.**

Pour une candidature interne, les agents intéressés doivent retirer sur intranet l'imprimé « fiche de mobilité interne ». Cette demande, accompagnée d'une lettre de motivation et d'un CV, doit parvenir par la voie hiérarchique **avant le 21 mai 2021.**

A défaut, elles peuvent être transmises par courrier à la direction des Ressources Humaines, Hôtel de Ville, CS 80509, 36012 Châteauroux cedex.